

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU

Séance du 28 mars 2018

Sous la présidence de M. LITT Claude, maire.

Date de convocation des membres du Conseil : le 21 mars 2018

Sous la Présidence de M. LITT Claude, Maire

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents ou représentés : 14

SCHAEFFER Bernard, ZIMMERMANN Virginie, MARECHAL Angèle, BELIN Philippe, GARCIA Annick, RUCH Sylvie, WENDLING Pascal, HUGEL Jean-Luc, RUCH Sylvie, GEISSELBRECHT Carine, GAULT Martine, ANSTETT Eric, HERRMANN Jacques,

Secrétaire de séance : GARCIA Annick,

Absents, excusés : /

Procès-verbal de la séance du 6 février 2018 approuvé à l'unanimité

En début de séance, le Conseil accepte d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

Accord de principe pour installation d'un relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunications

Ordre du jour du 28 mars 2018

Présentation par TDF du projet d'implantation d'un pylône le long de la LGV

Délibération DCM 2018-II-1

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Approbation du Compte de Gestion 2017

Le CONSEIL MUNICIPAL déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, est conforme au compte administratif 2017, les comptes ont été vus et vérifiés par le comptable centralisateur. Le compte de gestion n'appelle aucune objection ni remarque de sa part. Le CONSEIL MUNICIPAL décide d'approuver à l'unanimité le compte de gestion 2017.

Délibération DCM 2018-II-2

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Compte administratif 2017

Le CONSEIL MUNICIPAL, après présentation par M. le MAIRE, décide d'approuver à l'unanimité, le maire n'ayant pas pris part au vote, le compte administratif 2017 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT

■ dépenses :	360 370.31 €
■ recettes :	462 365.59 €

INVESTISSEMENT

■ dépenses :	304 090.77 €
■ recettes :	374 442.14 €

EXCEDENT de FONCTIONNEMENT : 101 995.28 €

EXCEDENT d'INVESTISSEMENT : 70 351.37 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLÔTURE : 172 346.65 €

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 :

■ dépenses : 47 562.00 €
■ recettes : 32 000.00 €

Délibération n° DCM-2018-II- 03

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Affectation du résultat 2017

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 101 995.28 €
- un excédent d'investissement de : 70 351.37 €
- des RAR pour 47 562 € en dépenses et 32 000 € en recettes

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

L'excédent d'investissement (**70 351.37 €**) est affecté en recettes ligne 001

Le reliquat de l'excédent de fonctionnement (**101 995.28 €**) est affecté ligne 002

Délibération n° DCM-2018-II-04

7. Finances locales

7.2 Fiscalité

Taux des taxes locales pour 2018

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité de maintenir les taux tels qu'ils ont été votés en 2013, et donc de les fixer pour 2018 comme suit :

- a) Taxe d'habitation : 17.40%
- b) Taxe foncière sur propriétés bâties : 8.84 %
- c) Taxe foncière sur propriétés non bâties : 39.85 %

Délibération n° DCM-2018-II-05

7. Finances locales

7.5 Subventions

Subventions aux associations pour 2018

Après échanges et délibérations, le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes pour 2018 :

Nom de l'association	Montant (€)
ASLD	3 200
Ste de musique Fraternité	1 200
Association Foncière	1 500
FC Zornthal	200
Association des Paralysés de France	50
Ligue Française contre la sclérose en plaques	50
Caritas Alsace	50
Une rose, un espoir	50
ARAHM	50
AIDES	50
Garde et Aide à Domicile	50

AAPEI	50
Les Restaurants du Cœur	50
La Croix Rouge	50
AFSEP	50
AFMTELETHON	50

Délibération n° DCM-2018-II-06

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Budget 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2018, présenté par M. le Maire et arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT

- dépenses : 493 827,00 euros
- recettes : 493 827,00 euros

INVESTISSEMENT

- dépenses :
 - des restes à réaliser pour 47 562,00 euros
 - des propositions nouvelles pour 565 008,00 euros
 - Soit un total de 612 570,00 euros
- recettes :
 - des restes à réaliser pour 32 000,00 euros
 - des propositions nouvelles pour 580 570,00 euros
 - Soit un total de 612 570,00 euros

Délibération n° DCM-2018-II-07

7. Finances locales

7.5 Subventions

Subvention voyage scolaire

M. le MAIRE expose aux membres du CONSEIL MUNICIPAL que :

- Différentes classes de différents niveaux du SIVOS « Autour du Sternenberg » ont participé à un séjour scolaire à la Grange aux Paysages entre le 12 et le 16 février 2018.

Plusieurs enfants de Duntzenheim y ont participé :

- Maëlys HATT, domiciliée 32 rue de Saverne à Duntzenheim
- Sara GALL domiciliée 4a rue d'Ingenheim à Duntzenheim
- Mélissa GALL domiciliée 4a rue d'Ingenheim à Duntzenheim

Une attestation a été délivrée par l'établissement en vue d'obtenir une subvention de la commune et déposée en mairie par les parents.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL décide d'accorder une subvention de 31 euros, subvention qui sera directement versée à la famille.

Délibération n° DCM-2018-II-08

1. Commande publique

1.1 Marchés publics

Signalisation horizontale : travaux de marquage au sol

M. le Maire rappelle que la signalisation au sol, et notamment les passages piétonniers ne sont plus bien visibles. Aussi pour la sécurité de tous, il conviendrait de procéder à la réfection des marquages.

M. le Maire présente deux devis. L'un est établi par SOS MARQUAGE de Marmoutier et l'autre par Alsace Application de Phalsbourg pour 2 835.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- 1) Confier ce travail de marquage au sol à Alsace Application pour 2 835.60 € TTC.
- 2) D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

Délibération n° DCM-2018-II-09

1. Commande publique

1.4 Autres contrats

Réaménagement de divers espaces publics, validation des orientations du programme, de l'enveloppe financière prévisionnelle et lancement du marché de maîtrise d'œuvre

La commune de DUNTZENHEIM a engagé en 2017 une réflexion pour le réaménagement de divers espaces publics. En juillet 2017, une mission d'accompagnement a été confiée à l'ATIP par délibération du Conseil Municipal. Depuis cette date, le diagnostic et le chiffrage sommaire ont été menés et présentés à Monsieur le Maire de la commune de Duntzenheim.

Aujourd'hui, il s'agit de faire le point et de délibérer pour valider les orientations et permettre la poursuite des études et l'engagement plus opérationnel du projet en lançant le marché de maîtrise d'œuvre.

VU la délibération du 28/09/2017, décidant de procéder au réaménagement de divers espaces publics

VU les études préalables menées

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du maire sur l'avancement des études et sur les objectifs du programme d'aménagement de divers espaces publics, et après avoir pris connaissance :

- 1. des différentes emprises publiques étudiées,**
- 2. des orientations du programme d'aménagement,**
- 3. de l'enveloppe financière prévisionnelle rattachée à ce programme,**

Les caractéristiques principales du programme peuvent être résumées de la manière suivante :

1. Le périmètre de projet intègre :

- La rue de la Paix,
- La rue des Pierres,
- La rue du Lavoir,
- La rue des Jardins,
- La rue des Bergers,
- La rue des Champs,
- Le chemin agricole dans la continuité de la rue des Champs.

2. Les orientations du programme d'aménagement d'ensemble :

- La rue de la Paix : aménagement d'une aire de retournement (structure complète) et réfection de l'enrobé rue de la Paix ;
- La rue des Pierres : structure complète de la chaussée et enfouissement éventuel des réseaux Orange et Numéricâble ;
- La rue du Lavoir : structure complète de la chaussée pour la partie basse, réfection de l'enrobé sur la partie haute de la rue et enfouissement éventuel des réseaux Orange et Numéricâble ;
- La rue des Jardins : structure complète de la chaussée, enfouissement éventuel des réseaux Orange et Numéricâble et pose d'une conduite de stockage pour les eaux pluviales ;
- La rue des Bergers : réfection de l'enrobé ;

- La rue des Champs : structure complète de la chaussée et enfouissement éventuel des réseaux Orange et Numéricâble ;
- Le chemin agricole dans la continuité de la rue des Champs : revêtement béton sur 3,50 ml de large et pose d'une grille en travers pour la collecte des eaux pluviales.

3. Enveloppe financière prévisionnelle

PROGRAMME 1 : Réaménagement de la rue de la Paix
25 760 €

PROGRAMME 2 : Réaménagement de la rue des Pierres
57 247 €

PROGRAMME 3 : Réaménagement de la rue du Lavoir
40 530 €

PROGRAMME 4 : Réaménagement de la rue des Jardins
163 656 €

PROGRAMME 5 : Réaménagement de la rue des Bergers
16 110 €

PROGRAMME 6 : Réaménagement de la rue des Champs
55 448 €

PROGRAMME 7: Réaménagement du chemin agricole rue des Champs
51 748 €

Total des travaux : 410 498 € HT

Autres dépenses (MOE, AMO et imprévus travaux) : 28 735 € HT

TOTAL général : 439 233 € HT

Subventions escomptées :

CD 67 : 100 000 € HT

Reste à charge envisagé : Commune de Duntzenheim : **310 498 € HT**

4. Planning prévisionnel

- **Avril 2018 : Lancement de la consultation maîtrise d'œuvre**
- **Mai à septembre 2018 : Validation avant-projet et phase projet**
- **A partir d'octobre 2018 : Travaux de voirie**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de :

- Valider les **orientations du programme d'ensemble**, programme qui sera amené à se préciser au fur et à mesure de l'avancement des études, jusqu'à la fin de l'avant-projet que proposera le maître d'œuvre,
- Valider les **montants estimatifs** tels qu'ils figurent dans l'approche financière,
- Valider le **planning prévisionnel**,

Autorise et charge Monsieur le Maire de :

- Lancer les marchés de maîtrise d'œuvre,
- Signer les pièces relatives au marché de maîtrise d'œuvre et autres prestataires, ainsi que toute pièce concourant à la réalisation et au financement de cette opération,
- Mener toutes les démarches dans le cadre des subventions de voirie du Conseil Départemental du Bas-Rhin.

Délibération n° DCM-2018-II-10

4. Fonction Publique

4.2 Personnel contractuels

Création d'un emploi d'adjoint technique contractuel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint technique contractuel à temps non complet en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à : l'entretien des espaces verts (tonte, débroussaillage, élagage...), le déneigement, le sablage, l'entretien des équipements, de menus travaux dans les bâtiments publics.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 12/35e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 362, indice majoré : 336.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-3. 4° de la loi du 26 janvier 1984, à savoir :

"Pour les emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % "

Des contrats peuvent être conclus pour pourvoir des emplois permanents et pour une durée déterminée (maximum 3 ans) et peuvent être renouvelés que par reconduction expresse et dans la limite de 6 ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, ces contrats doivent être reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Délibération n° DCM-2018-II-11

3. Domaine et Patrimoine

3.5 Actes de gestion du domaine public

Accord de principe pour installation d'un relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunications

La Société Télé Diffusion de France a sollicité la commune pour l'implantation d'un pylône le long de la LGV. Deux interlocuteurs de TDF ont été conviés pour expliquer le projet. TDF a été missionné par des opérateurs pour implanter des pylônes le long de la LGV, afin de permettre à ces derniers de progresser dans la couverture numérique du territoire exigée par l'état. TDF sollicite la mise à disposition d'une surface d'environ 160 m².

Après échanges de vues et délibération, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour et une contre de :
- valider l'accord de principe à condition que le pylône soit positionné sur un terrain de l'AF jouxtant la parcelle communale initialement choisie (S31 parcelle 63) et que tous les frais soient à la charge de TDF.

Divers

Il est prévu de déplacer l'arrêt de bus pour collégiens et lycéens au niveau de la place de l'église pour la rentrée 2018/2019